



Deloitte.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE
SANAD**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux actionnaires de la société

SANAD

181, Boulevard d'Anfa

Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Convention écrite d'avances en compte courant conclue entre la compagnie SANAD et la société CANTOR HOTELS

Nature de la convention : Convention d'avances en compte courant consenties par la compagnie SANAD à la Société CANTOR HOTELS.

Date de la convention : 1^{er} Juillet 2017

Administrateur en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH

Modalités de la convention :

Sociétés bénéficiaires	Avances octroyées en 2017 (KMAD)	Solde au 31 décembre 2017 incluant intérêts (KMAD)	Taux de rémunération	Produits comptabilisés en 2017 (KMAD)
Société CANTOR HOTELS	8 000	8 137	5,27%	137

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 *Convention écrite de prêts et avances de trésorerie conclue entre les compagnies SANAD et ATLANTA*

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre à disposition leurs disponibilités mutuelles. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Date de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2012.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Produits/charges comptabilisés en 2017 : Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

2.2 *Convention écrite de prêts et avances de trésorerie entre la compagnie SANAD et la Société Immobilière SANAD S.A.*

Nature de la convention : Convention de prêts et avances de trésorerie consentis par la compagnie SANAD à la Société Immobilière SANAD S.A.

Date de la convention : 1^{er} septembre 2012

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Modalités de la convention :

Sociétés bénéficiaires	Montants décaissés en 2017 (KMAD)	Solde au 31 décembre 2017 incluant intérêts	Taux de rémunération	Produits comptabilisés en 2017 (KMAD)
Société Immobilière SANAD	-	29 081	5,27%	1 581

2.3 *Convention non écrite de prêts et avances de trésorerie entre la compagnie SANAD et la société LES TOURS BALZAC S.A.*

Nature de la convention : Convention de prêts et avances de trésorerie consentis par la compagnie SANAD à la société LES TOURS BALZAC S.A.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH et Madame Fatima Zahra BENSALAH.

Modalités de la convention :

Sociétés bénéficiaires	Montants décaissés en 2017 (KMAD)	Solde au 31 décembre 2017 incluant intérêts	Taux de rémunération	Produits comptabilisés en 2017 (KMAD)
Société LES TOURS BALZAC	-	6 519	5,27%	519

2.4 Convention écrite de prêts et avances de trésorerie conclue entre la compagnie SANAD et la société HOLMARCOM S.A.

Nature de la convention : Les deux sociétés acceptent de mettre à disposition leurs disponibilités mutuelles. Tout montant ainsi avancé ou reçu par l'une ou l'autre des parties sera inscrit, selon les cas, au crédit ou au débit du compte courant ouvert au nom de l'autre partie dans les livres de la société concernée.

Date de la convention : Cette convention a été signée le 2 janvier 2014. Elle est valable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Administrateurs en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Modalités des conventions : Taux minimum du Groupe.

Charges/Produits comptabilisés par SANAD en 2017 : cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

2.5 Convention écrite d'assistance entre la compagnie SANAD et la société HOLMARCOM S.A.

Nature de la convention : Convention d'assistance, de contrôle, de participation aux réunions et de frais et charges engagés par la société HOLMARCOM S.A. pour le compte de la compagnie SANAD.

Date de la convention : 1^{er} avril 2004

Conditions de rémunération : 1,15% hors taxes du montant des primes émises.

Administrateur en commun : Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

Charges comptabilisées par SANAD en 2017 : KMAD 26.186 taxes comprises.

Montants décaissés par SANAD en 2017 : KMAD 36.327 taxes comprises.

Solde de la dette au 31 décembre 2017 : KMAD 8.176 taxes comprises.

Casablanca, le 15 mars 2018

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG


ERNST & YOUNG
37, Boulevard Zerktouni
Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé


DELOITTE Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL
Associé